

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 18 janvier 2019

2^{ème} Commission

N° CP-2019-1-2-4

Service instructeur

DEAA - service attractivité des territoires

Service consulté

CRÉATION DE CLÉVACANCES ALSACE - DÉMISSION DU DÉPARTEMENT DE CLÉVACANCES HAUT-RHIN

Résumé : Dans le cadre de l'élargissement de l'association Clévacances Haut-Rhin au périmètre alsacien, il vous est proposé que le Département du Haut-Rhin démissionne de Clévacances Haut-Rhin.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 30 novembre 2018.

Clévacances est une association de promotion et de commercialisation d'hébergements touristiques (gîtes ou chambre d'hôtes). Elle délivre une notation aux logements ou chambres proposés à la location par ses adhérents et leur donne des conseils. Créé en 1995, le label Clévacances compte plus de 12 000 propriétaires adhérents en 2017.

1. Historique : Clévacances Haut-Rhin et Bas-Rhin

Une association dans le Haut-Rhin :

- Création en février 2008 de l'association Clévacances Haut-Rhin (Clévacances 68), encouragée par le Département du Haut-Rhin pour représenter la Fédération nationale des Locations de France Clévacances au niveau du Haut-Rhin.
- Association présidée par Michel FLOHRE et comportant 1,8 ETP, ayant pour objet :
 - o la gestion du label Clévacances : 236 propriétaires pour 344 hébergements,
 - o le classement des meublés de tourisme.
- Soutien départemental au fonctionnement de cette association : 15 000 € par an, même somme que pour Gîtes de France Haut-Rhin.

Un label géré par ADT dans le Bas-Rhin :

- Dans le Bas-Rhin, le label Clévacances 67 est géré par ADT, qui met à disposition ½ poste et prend en charge les frais afférents (soit un budget d'environ 46 000 €, dont 28 000 € liés au ½ poste).
- 91 propriétaires pour 151 hébergements.
- Jusqu'en 2018, le Département du Bas-Rhin n'apportait pas de subvention, étant donné qu'il n'existait pas d'association.

2. La création de Clévacances Alsace envisagée en 2019

Du fait de la création d'Alsace Destination Tourisme, l'association Clévacances 68 a exprimé à plusieurs reprises depuis fin 2016 le souhait d'avoir une seule entité Clévacances Alsace, en élargissant l'objet de l'association haut-rhinoise au périmètre alsacien, afin de l'ouvrir aux adhérents bas-rhinois.

La création de Clévacances Alsace a été validée par le bureau d'ADT le 17 octobre 2017.

La position du Département du Bas-Rhin sur cette création est aujourd'hui connue : il est favorable à cet élargissement et à une participation au fonctionnement de cette association alsacienne à hauteur de 15 000 € (inscription au BP 2019).

La participation du Département du Haut-Rhin au fonctionnement de Clévacances à hauteur de 15 000 € a été inscrite au BP 2019.

3. La démission du Département du Haut-Rhin de l'association Clévacances 68

Le Département du Bas-Rhin ne souhaite pas être membre de la future association Clévacances Alsace.

Dans les futurs statuts, ADT est positionnée comme membre qualifié avec voix consultative et, de fait, représenterait déjà les deux Départements, au titre de la compétence tourisme.

Il est donc proposé que le Département du Haut-Rhin se retire de l'association.

Chaque Département verserait annuellement une somme de 15 000 € à l'association à l'instar de ce qui se pratique pour Gîtes de France. Une subvention de 15 000 € serait donc versée en 2019 à Clévacances Alsace.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé que, dans le cadre de l'élargissement de l'association Clévacances Haut-Rhin au périmètre alsacien, le Département du Haut-Rhin démissionne de Clévacances Haut-Rhin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT